

RAPPORT DE PRÉSENTATION



Budget Primitif 2025

Budget Annexe du Ciné-Théâtre

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2025

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

2.2 Les dépenses d'investissement

L'équipement Ciné-Théâtre a été repris en gestion directe par la ville le 1^{er} janvier 2011 et son budget intégré au budget principal.

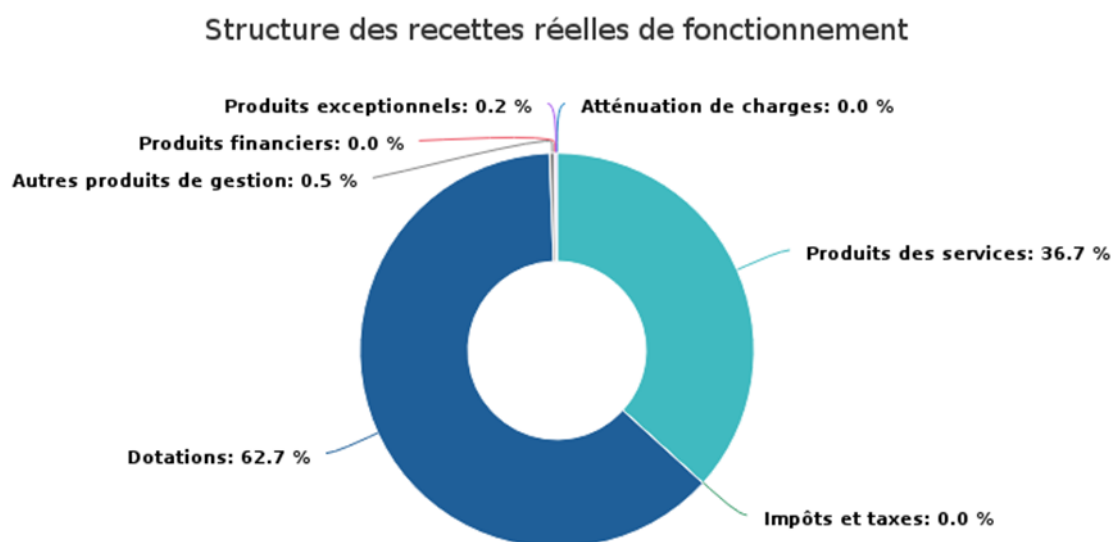
Dans la perspective de suivre l'évolution des finances de cet équipement, la Ville a décidé d'individualiser dans un budget annexe la gestion de cet équipement. Le budget annexe du Ciné-Théâtre a donc été créé par délibération n°2-2016-108 du 15 novembre 2016 à compter du 1^{er} janvier 2017.

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'équipement. Pour les recettes, il s'agit principalement des produits des services, du domaine et ventes diverses et des autres recettes.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 664 000 €, elles étaient de 649 136,85 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante ::



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	464 795,94 €	500 426 €	366 344 €	416 000 €	13,55 %
Recettes d'exploitation	162 053,61 €	269 721,35 €	282 252,85 €	247 000 €	-12,49 %
Autres recettes	16 776,99 €	6 835,75 €	540 €	1 000 €	85,19 %
Recettes réelles de fonctionnement	643 626,54 €	776 983,1 €	649 136,85 €	664 000 €	2,29 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Excédent de	15 835,11 €	25 021,7 €	110 122,58 €	51 663,9 €	-53,09 %
Total recettes de fonctionnement	659 461,65 €	802 004,8 €	759 259,43 €	715 663,9 €	2,29 %

Les prévisions en recettes tiennent compte des travaux de mise en conformité nécessitant la fermeture de l'équipement.

Le chapitre des dotations, subventions ou participations (chapitre 74) d'un montant total de 416 000 € comprend :

- 6 000 € au titre de la subvention art et essai versée par le Centre National du Cinéma,
- 10 000 € au titre de la participation à la saison culturelle versée par la Commune de Tain l'Hermitage,
- 400 000 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal (elle était de 350 500 € en 2023). Elle est impactée par les travaux de mise en conformité.

Le chapitre des recettes d'exploitation (chapitre 70 et 75) d'un montant total de 247 000 € comprend principalement :

- 70 000 € au titre des produits des entrées théâtre
- 3 000 € au titre de la location des salles,
- 174 000 € au titre des produits des entrées cinéma

Les prévisions de recettes pour l'équipement sont prudentes ; en effet elles seront impactées par la fermeture de l'équipement lors des travaux de mise en conformité.

Les autres recettes (chapitre 77) correspondent aux annulations de mandats sur exercices antérieurs. La même somme est inscrite en dépenses de fonctionnement (chapitre 67) au titre des annulations de titres sur exercices antérieurs.

L'excédent de fonctionnement reporté enregistré au chapitre 002 de 51 663.90 € est le reliquat de l'excédent de fonctionnement 2024 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

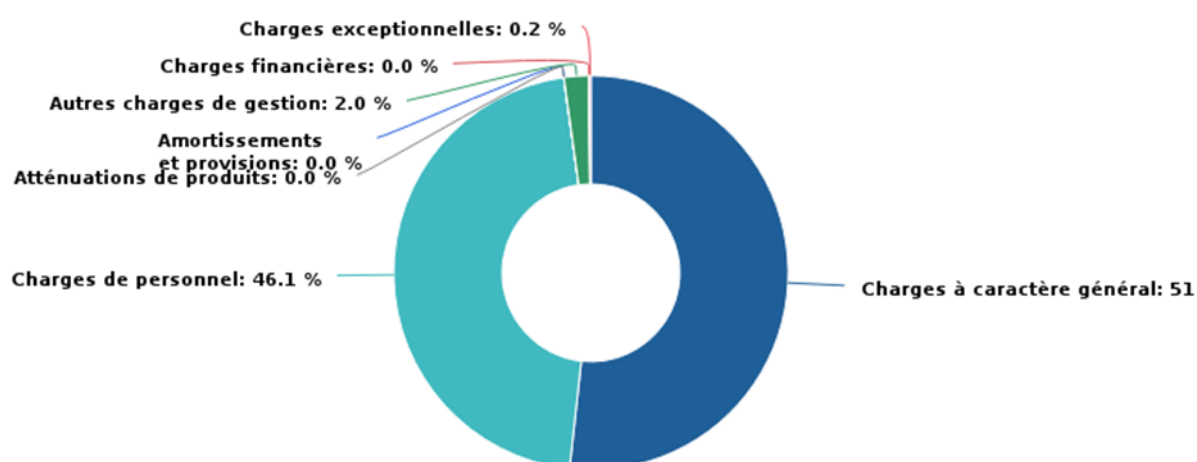
1.2 Les dépenses de fonctionnement

Sont retracées ici toutes les dépenses récurrentes de l'équipement dont principalement les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 662 069,93 €, elles étaient de 677 670,16 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	338 734,7 €	373 750,44 €	375 925,08 €	356 069,93 €	-5,28 %
Charges de personnel	278 504,88 €	286 129,83 €	295 683,48 €	305 000 €	3,15 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	6 061,6 €	1 000 €	-83,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement	617 239,58 €	659 880,27 €	677 670,16 €	662 069,93 €	-2,3 %
Opérations d'ordre	17 200,37 €	15 580,62 €	29 925,37 €	53 593,97 €	79,09 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	634 439,95 €	675 460,89 €	707 595,53 €	715 663,9 €	1,14 %

Les charges de gestion d'un montant total de 356 069.93 € sont composées principalement :

- **Du chapitre des charges à caractère général (chapitre 011)** d'un montant de 342 569.93 € qui correspond aux dépenses courantes de l'équipement (fluides, fournitures, maintenance et entretien du matériel, assurances...) dont :
 - 110 000 € d'acquisitions de spectacles avec l'hébergement, le transport, les repas, les prestations de surveillance et autres prestations annexes aux spectacles,
 - 64 670 € au titre des locations de films (85 374.61 € au CA 2023).
La fermeture de l'équipement impactera essentiellement l'activité cinéma.
- **Du chapitre autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui correspond à :**
 - 13 500 € au titre des droits d'auteur (SACEM) et au titre des cession de spectacles (SACD)

Les charges de gestion seront impactées par la fermeture de l'équipement lors de la réalisation des travaux de mise en conformité. Ces travaux perturberont essentiellement l'activité cinéma. La prévision des dépenses à donc à l'instar des recettes de gestion était prudente.

Les charges de personnel (chapitre 012) reprennent l'ensemble des charges de personnel du service.

Les autres dépenses (chapitre 67) correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs. Pour rappel, une somme identique a été inscrite en recettes au titre de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

Le chapitre des opérations d'ordre est constitué :

- **des opérations de transfert entre section (chapitre 042) pour 18 400 €** au titre des dotations aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler. *Ce chapitre trouve sa contrepartie en recettes d'investissement (chapitre 040),*
- **du virement à la section d'investissement (chapitre 023)**
La section de fonctionnement dégage **un excédent prévisionnel de 35 193.97 €** (recettes moins les dépenses de fonctionnement) permettant d'inscrire **un virement à la section d'investissement** . Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement

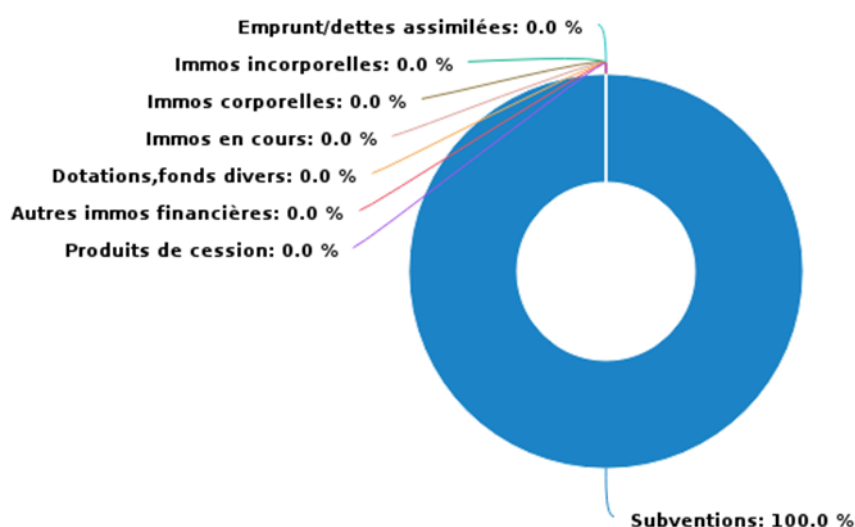
2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées principalement de l'excédent de fonctionnement capitalisé, des subventions d'investissement (provenant de l'État, région, département, Europe, ...).

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 127 400 €, elles étaient de 16 421,33 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	127 400 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	16 421,33 €	0 €	-100 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>16 421,33 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-100 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	16 421,33 €	127 400 €	675,82 %
Opérations d'ordre	17 200,37 €	15 580,62 €	29 925,37 €	53 593,97 €	79,09 %
Excédent d'investissement	31 885,48 €	19 179,91 €	0 €	22 006,03 €	- %
RAR	-	-	0 €	0 €	- %
Total recettes d'investissement	49 085,85 €	34 760,53 €	46 346,7 €	203 000 €	

Le chapitre subvention d'investissement correspond aux subventions suivantes

- 37 800 € pour l'acquisition des projecteurs (CNC),
- 89 600 € pour les travaux de mise en conformité du ciné-théâtre (CNC et Département de l'Ardèche).

Le chapitre des opérations d'ordre d'un montant de 53 593,97 € est la contrepartie du *chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)* et du *chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)* en dépenses de fonctionnement.

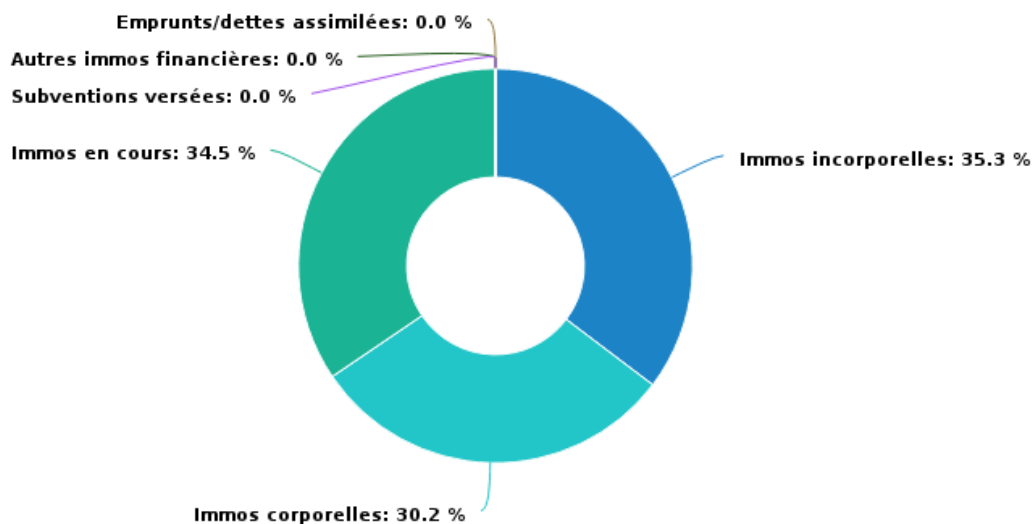
L'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement permet d'inscrire une recette d'investissement **au titre du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 22 006.03 €**. Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement enregistrent principalement les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours et autres dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 203 000 €, elles étaient de 21 910,84 € en 2024.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	11 005 €	13 303,88 €	3 539 €	71 700 €	1 926 %
Immobilisations corporelles	18 900,94 €	23 886,48 €	18 371,84 €	61 300 €	233,66 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	70 000 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	29 905,94 €	37 190,36 €	21 910,84 €	203 000 €	826,48 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	2 429,83 €	0 €	-100 %
RAR	-	-		0 €	- %
Total dépenses d'investissement	29 905,94 €	37 190,36 €	24 340,67 €	203 000 €	

Le chapitre des immobilisations incorporelles (chapitre 20) comprend principalement les dépenses suivantes :

- 71 700 € au titre des frais d'études pour la mise en conformité du Ciné-Théâtre.

Le chapitre des immobilisations corporelles (chapitre 21) comprend les dépenses suivantes :

- 1 300 € pour l'acquisition d'une machine à brouillard pour le théâtre,
- 18 000 € pour l'acquisitions de 9 projecteurs scéniques « leds » pour théâtre,
- 42 000 € pour l'acquisition de projecteurs reconditionnés « leds » pour les deux salles de cinéma.

L'ensemble des projecteurs acquis utilise la technologie « leds » et s'inscrit donc dans la politique en faveur de l'atténuation de l'impact des activités de l'équipement sur l'environnement.

Le chapitre des immobilisations en cours (chapitre 23) comprend les dépenses relatives à la mise aux normes du Système de Sécurité Incendie (SSI).

L'opération de mise en conformité du Ciné-Théâtre est gérée dans le cadre d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) ouverte en 2024 et actualisée en 2025.

N° AP	Budget		N° opération	Libellé opération	Montant AP	CP 2024 Réalisé	CP 2025	CP 2026
2	Ciné-théâtre	HT	20241	Mise en conformité du Ciné-Théâtre	837 000,00 €	266,00 €	141 700,00 €	695 034,00 €
Total des APCP votées					837 000,00 €	266,00 €	141 700,00 €	695 034,00 €